


DID YOU KNOW?

AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS

THE ST. JOHN AMBULANCE LOGO

May 1995

Vol. 2 No. 5

 **DID YOU KNOW** that a logo increases the level of public awareness of an organization? It is the responsibility of every member of St. John Ambulance to ensure our logo is authorized for use every time we use it. In this way, we can all maintain a consistent, clear image of St. John Ambulance.

The purpose of using trademarks is to protect St. John Ambulance's interests to ensure that only bonafide products and services are identified with our respected name. St. John Ambulance trademarks are restricted for use in:

- ◆ first aid kits
- ◆ printed materials, such as books, brochures, charts, certificates and training materials
- ◆ films and videos
- ◆ certain giftware, such as jewellery, glassware, clothing and souvenirs.

The Cross of the Order of St. John in the black roundel surrounded by the maple leaf is the corporate logo of St. John Ambulance in Canada and is the only logo to be used in any application, in connection with the operation of St. John Ambulance.

The slash maple leaf design used on Brigade vehicles is not authorized for use in any other way for St. John Ambulance.

The current logo of St. John Ambulance is referred to as the "enhanced" logo. It was re-proportioned, and approved for use in February 1992.

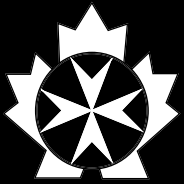
Councils or branches are permitted to use the trademarks of St. John Ambulance on stationery, business cards, business forms and promotional materials (excluding promotional merchandise for sale, such as pens or hats). They are not permitted to use, or authorize outside parties to use, an official trademark or facsimile without the formal approval of the Priory of the Most Venerable Order of the Hospital of St. John of Jerusalem.

St. John Ambulance councils and branches wishing to use the trademarks are required to provide a sample of the goods requiring the trademarks and state the purpose for which the goods will be used. Permission to reprint forms must be completed and forwarded to the Priory Secretary/CEO, who acts as the Secretary of the Corporation, for formal approval. **Note:** branches must seek approval through their council.

The use of St. John Ambulance trademarks by unauthorized corporations or individuals may be subject to prosecution.

One of the most common violations of our corporate identity is the tendency to refer to our organization as "St. John's Ambulance". Every effort should be made to refer to our organization by its proper name, "St. John Ambulance". This is especially important in the possessive, ie. rather than "St. John's", we should refer to "St. John Ambulance's".

For more information about logos and trademarks, ask your Branch or Council to show you the St. John Ambulance Corporate Graphic Standards Manual.



LE SAVIEZ-VOUS?

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

 **SAVIEZ-VOUS** qu'un logo fait mieux connaître une organisation? Il incombe à chaque membre de la Brigade de l'Ambulance Saint-Jean de s'assurer que notre logo répond aux normes graphiques qui en régissent l'utilisation. De cette façon, nous pouvons tous présenter une image uniforme et claire de l'Ambulance Saint-Jean.

L'utilisation de marques déposées a pour objet de protéger les intérêts de l'Ambulance Saint-Jean et de veiller à ce que seuls les produits et les services autorisés portent notre digne nom. Les marques déposées de l'Ambulance Saint-Jean sont apposées seulement sur le matériel suivant :

- ♦ trousse de secourisme
- ♦ imprimés, tels livres, brochures, tableaux, certificats et matériel de formation
- ♦ films et vidéos
- ♦ articles-cadeaux, tels bijoux, verrerie, vêtements et souvenirs.

La croix de l'Ordre de Saint-Jean disposée au centre d'une rondelle noire sur feuille d'érable est le logo de l'Ambulance Saint-Jean au Canada. Aucun autre logo ne peut être utilisé dans le cadre des activités de l'Ambulance Saint-Jean.

L'utilisation de la feuille d'érable laciniée est autorisée seulement sur les véhicules de la Brigade.

Le logo actuel de l'Ambulance Saint-Jean est désigné sous le nom de logo "amélioré". L'échelle de proportion pour la présentation du logo a été modifiée et l'utilisation de celui-ci a été approuvée en février 1992.

Les Conseils et les succursales peuvent utiliser les marques déposées de l'Ambulance Saint-Jean sur les articles de correspondance, les cartes de visite, les formulaires commerciaux et le matériel

publicitaire (à l'exclusion des articles promotionnels en vente, tels stylos ou chapeaux). Il leur est interdit d'utiliser les marques déposées officielles ou des fac-similés, ou d'autoriser toute personne ou tout groupe ne faisant pas partie de l'Ambulance Saint-Jean, à en faire l'usage sans en avoir reçu l'autorisation formelle du Prieur de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Les Conseils provinciaux et les succursales de Saint-Jean doivent faire parvenir à la Société un échantillon du produit sur lequel ils veulent apposer les marques déposées et informer la Société de l'utilisation qu'ils entendent faire de ce produit. Les formulaires de demande d'autorisation d'utilisation de matériel ou de marques dûment remplis doivent être adressés au secrétaire du Prieur/ chef de la direction générale, lequel agit comme secrétaire de la Société, pour fins d'approbation.

Remarque : Les succursales doivent présenter une telle demande par l'entremise de leur Conseil.

Toute entreprise ou tout individu qui utilise les marques déposées de Saint-Jean sans en avoir reçu l'autorisation peut être poursuivi en justice.

L'utilisation par certains de l'appellation "Ambulance St-Jean" constitue l'une des violations les plus courantes des normes régissant la désignation sociale de l'organisation. On devrait toujours désigner l'organisation par son nom officiel, soit "Ambulance Saint-Jean".

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des logos et des marques déposées, demandez à votre succursale ou Conseil provincial de vous montrer le "St. John Ambulance Corporate Graphic Standards Manual" (la version française du document paraîtra à l'automne).